



Projet éolien Lan Besnard
Communes de Lanrelas (22250) et de
Merdrignac (22230)
Département des Côtes d'Armor

Compte-rendu du comité de projet organisé le
26/06/2025 en Mairie de Lanrelas

Participants

Les invitations ont été réalisées selon les exigences réglementaires, étant précisé que l'article R211-7 du code de l'énergie détermine les membres de droit du comité de projet.

Représentants la société Lan Besnard Energies :

Caitlin KELLER responsable des études environnementales du projet et Hugo FRANCOIS responsable du projet – Société Galileo Energies Nouvelles – maître d'œuvre du projet pour la société Lan Besnard Energies.

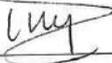
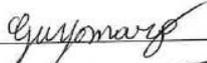
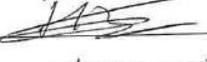
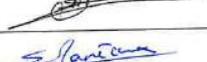
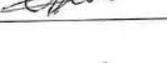
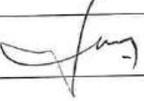
Représentants des communes d'accueil du projet, des communes situées dans un rayon de 6km et des communautés de communes :

7 communes invitées : 3 représentées (Lanrelas, Merdrignac, Eréac), 0 excusée, 4 absentes (Le Méné, Mérillac, Plumaugat, Trémoré). La commune déléguée de Saint-Launeuc était également représentée au côté de Merdrignac.

2 EPCI invités : Lamballe Terre et Mer représenté, Loudéac Communauté Bretagne Centre excusé

Feuille de présence

Intitulé de la réunion : Comité de projet – Projet éolien de Lan Besnard
Lieu et date de la réunion : Mairie de Lanrelas 26/06/2025

	NOM, Prénom	Fonction	Excusé.e/ représenté.e	Signature
1	GHILLIETTE Gilbert	14 Adjoint Lanrelas		
2	DROGEE Nicole	Maire EREAC		
3	Guyomard Frédéric	conseiller de commune		
4	MARTEL Bruno	Conseiller d'arrondissement		
5	MARETHEUX I-Louis	Adjoint de commune		
6	MARECAUX Sébastien	chargé projet Dept EnR LTM		
7	Keller Carline	Responsable études enviro -		
8	François Hugo	chef de projet		
9	LEPOTTE Yves	VP Nostalgies LTM + maire Lanrelas		
10				

Compte-rendu du comité de projet

Contexte de la réunion

La société Lan Besnard Energies envisage la réalisation d'un parc éolien constitué de 2 éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Lanrelas et de Merdrignac (commune déléguée de Saint-Launeuc).

L'organisation et l'animation d'un Comité de Projet répond aux exigences du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie. Ce dernier doit obligatoirement se tenir avant le dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale et a pour objectif, dans une perspective de concertation, de présenter aux parties prenantes du Territoire à savoir les élus locaux, le projet, sa localisation et ses enjeux.

Enjeux énergétiques et socio-économiques

Les objectifs nationaux issus de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ont été présentés. L'objectif de l'Etat Français est de diminuer la part de consommation d'électricité issue des sources d'énergies fossiles (charbon et pétrole principalement) au bénéfice d'une consommation d'électricité décarbonée (énergies renouvelables, nucléaire) produite localement afin de répondre aux besoins croissants. Le parc nucléaire français est vieillissant, les nouveaux réacteurs français type EPR ne sont qu'au stade projet et ne devraient pas être opérationnels avant plusieurs années. Seul celui de Flamanville est aujourd'hui en service.

En 2023, la région Bretagne a produit 33% de son électricité et l'éolien représentait la première filière de production couvrant 12,5% des besoins. Le SRADDET avait fixé pour objectif 1800MW de puissance éolienne installée dans la région pour 2020. Seuls 1352 MW étaient installés fin 2023.

Pour respecter les objectifs fixés, la Bretagne doit accroître ses capacités de production d'électricité décarbonée locale. Avec 8,4 de MW installés projetés, le projet éolien porté par Lan Besnard Energies contribuera ainsi à l'atteinte de ces derniers.

L'économie du projet représentant un investissement total estimé à environ 11,2 millions d'euros et son montage financier ont ensuite été présentés ainsi que les retombées fiscales prévisionnelles pour les territoires.

Synthèse des états initiaux

Des cartes de présentation des études et de synthèse des enjeux ont été présentées sur diverses thématiques (paysage, biodiversité, acoustique) ainsi que les contraintes techniques (Réseau Très Basse Altitude de la DGAC, faisceau hertzien du SGAMI). Les enjeux les plus forts pour la faune se situent au niveau de la forêt de la Hardouinais, des boisements et des haies. De nombreuses zones humides sont également présentes sur la zone d'étude. A propos de la thématique paysage, les sensibilités les plus fortes concernent l'habitat proche laissant paraître des visibilitées ouvertes en direction du projet.

Variantes d'implantation et présentation du projet retenu

Le gabarit d'éolienne retenu a été présenté (hauteur totale 150 m pale à la verticale, 57,3 m de longueur de pale et 33 m de distance entre le bas de la pale et le sol). Le projet est composé de deux éoliennes qui auront une puissance unitaire de 4,2 MW maximum. À ce stade du projet, le choix du constructeur éolien n'est pas fait et un gabarit maximisant est donc étudié dans le dossier.

Quatre variantes d'implantation ont été présentées prenant en compte les contraintes techniques et les enjeux révélés par les études. Au stade des premières réflexions, le nombre d'éoliennes devait s'élever à cinq, mais de nombreux enjeux ont ensuite été identifiés, principalement environnementaux autour de la forêt de la Hardouinais. Après avoir présenté le projet aux services de la DREAL et pris en compte leurs recommandations, le porteur de projet a décidé de réaliser un projet composé de trois éoliennes situées exclusivement dans la partie Nord de la zone étude. Des sondages pédologiques ont ensuite été réalisés au droit des aménagements envisagés, et ont révélés la présence de nombreuses zones humides, ce qui a finalement réduit le nombre d'éoliennes à deux (1 sur Lanrelas et 1 sur Merdrignac). Les enjeux environnementaux forts ont ainsi été évités au maximum (évitement de toute la zone Sud à proximité de la forêt et aucun aménagement en zone humide).

L'implantation retenue, située exclusivement en zone A selon le plan parcellaire, et sa compatibilité avec les documents d'urbanisme en vigueur au sein de la commune d'implantation ont été exposées.

Le raccordement pressenti au poste source de Sévignac a été présenté. Le porteur de projet a bien rappelé que la solution finale de raccordement était inconnue à ce stade.

Impacts et mesures (ERCA)

Les différents impacts attendus ainsi que les principales mesures associées permettant d'exploiter le parc éolien avec des impacts résiduels faibles ont été présentés (bridage des éoliennes pour respecter la réglementation acoustique, bridage des éoliennes en période favorable aux chauves-souris, adaptation de la période de travaux, replantation de haies...). Quelques photomontages depuis des distances différentes aux éoliennes sont venus illustrer les propos sur le paysage : depuis les hameaux de la Ville Neuve, de La Hartelois et de Lanjouan à Saint-Launeuc (Merdrignac) et de La Ville ès Macé, Le Russe et la D61 à Lanrelas. De plus, le carnet avec les 47 photomontages réalisés a été mis à disposition des personnes présentes durant toute la réunion. Il a été précisé qu'un « budget pour des plantations de haies » était prévu dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale afin de filtrer la vue depuis les jardins des habitations les plus proches des éoliennes (la mesure est décrite dans le dossier). Un rappel sur la réglementation acoustique et sur les mesures de suivis obligatoires (avifaune, chiroptères, acoustiques) a également été fait.

Calendrier du projet (historique et concertation)

La communication a été faite à partir de différents canaux (site internet dédié au projet, comité de suivi élus, porte à porte riverains, lettres d'information, permanences publique...) afin d'informer régulièrement les habitants de Lanrelas et de la commune déléguée de Saint-Launeuc depuis 2021 (toujours en cours). Toutes les actions de communication ainsi que leurs temporalités ont été présentées.

La présentation du projet s'est conclue par un descriptif des prochaines grandes étapes du projet et le calendrier projeté (dépôt de la demande d'Autorisation prévue début juillet 2025 et étapes d'instruction avec notamment l'enquête publique).

A l'issue de la présentation **un temps d'échanges** a eu lieu avec les représentants des communes et de l'agglomération présents.

Question : Monsieur Lemoine pour la commune de Lanrelas et Lamballe Terre et Mer a demandé si nous avons une idée plus précise des délais des retours des services instructeurs sur le dossier.

Réponse : Il est difficile d'annoncer des délais précis pour l'instant car il manque des retours d'expérience sur la procédure d'instruction révisée, entrée en vigueur le 22 octobre 2024 dans le cadre de la loi industrie verte.

La première étape consiste en la vérification par les services de l'Etat de la complétude et de la régularité du dossier. Une fois réalisée, la deuxième étape débutera, avec en parallèle l'examen plus approfondi du dossier, et la consultation du public, des collectivités et des administrations. Nous pouvons nous attendre à une finalisation de la première étape durant l'année 2026.

Question : Madame Drobecq pour la commune d'Eréac a continué en demandant quand aurait lieu la construction.

Réponse : Une fois la phase d'instruction finalisée, si elle se solde favorablement par un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, il faut ensuite préparer la construction. Lors de cette phase, le porteur de projet demande une solution de raccordement au réseau électrique, commande les éoliennes ainsi que les travaux de génie-civil et finalise le montage juridique et financier du projet. Ensuite débutera la construction avec l'aménagements des voiries et des fondations, le montage des éoliennes et enfin la mise en service. Ainsi, il semble possible d'envisager une mise en service en 2030 pour ce projet.

La société Lan Besnard Energies remercie les personnes présentes. Les questions posées n'appellent pas de remarque supplémentaire.

La présentation réalisée dans le cadre du comité de projet sera disponible, à compter de juillet 2025, à la consultation du public sur le site internet : <https://parceolien-lanbesnard.fr>